



## Information dans le cadre du projet de cotation des Forges de Tarbes par voie de prise de contrôle de la société Adomos

### **Un second cabinet d'expertise confirme la valorisation des Forges de Tarbes à plus de 50 M€**

**Europlasma, spécialiste du traitement des déchets dangereux, de la valorisation matière et de la décarbonation,** annonce qu'une deuxième estimation de sa filiale Les Forges de Tarbes, spécialisée dans la fabrication de corps creux pour obus de 155 millimètres, vient corroborer la première estimation ([communiqué du 12 décembre](#)) en faisant ressortir une valeur des titres centrale à 53,6 M€.

Réalisé par un cabinet au rayonnement national et international, ce deuxième rapport d'expertise a également été établi à partir d'une approche multicritère basée notamment sur le plan d'activité de la Société pour les 6 prochaines années. La différence d'estimation relevée (2,4M€) dépend notamment des hypothèses retenues selon la pondération du risque en libre arbitrage par chacun des cabinets d'expertise.

Pour rappel, deux cabinets indépendants ont été mandatés par le Groupe pour établir une estimation des Forges de Tarbes en vue d'évaluer la valeur de l'apport de 49% des actions de la société et de la contrepartie associée, dans le cadre de l'opération envisagée visant la prise de contrôle d'Adomos par Europlasma afin de faire émerger en Bourse un nouvel acteur centré sur le secteur de la défense ([communiqué du 7 décembre](#)).

Sous réserve de la levée de conditions suspensives préalables, ces estimations feront l'objet d'un examen par le commissaire aux apports qui sera désigné dans le cadre de l'opération envisagée, comme stipulé au point (iv) des conditions suspensives du communiqué ci-dessus mentionné.

#### **À propos d'EUROPLASMA**

Europlasma est un groupe français, présent à l'international, qui conçoit et développe depuis 30 ans des savoir-faire au service de l'homme et de son environnement. Expert dans la dépollution, ses solutions innovantes sont destinées au traitement et à la valorisation des déchets dangereux à partir de sa technologie propriétaire, la torche à plasma, ainsi qu'à des applications pour les industries soucieuses de réduire leur empreinte environnementale, par substitution d'énergies fossiles ou grâce au recyclage dans une logique d'économie circulaire. L'action EUROPLASMA est cotée sur Euronext GROWTH™, (FR001400CF13-ALEUP / LEI 969500WYVNHV1ABQ250). Pour plus d'informations [www.europlasma.com](http://www.europlasma.com).

#### **Contacts :**

##### **Europlasma**

##### **Relations actionnaires**

+ 33 (0) 556 497 000 – [contactbourse@europlasma.com](mailto:contactbourse@europlasma.com)

##### **ACTUS finance & communication**

##### **Anne-Catherine BONJOUR – Relations Investisseurs**

+ 33 (0) 153 673 693 – [europlasma@actus.fr](mailto:europlasma@actus.fr)

##### **Amaury DUGAST – Relations Presse**

+ 33 (0) 153 673 674 – [adugast@actus.fr](mailto:adugast@actus.fr)

## Avertissement

*Le présent communiqué contient des informations et déclarations prospectives relatives à Europlasma et à ses activités. Europlasma estime que ces informations et déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables à la date de leur diffusion. Toutefois, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ce communiqué qui sont soumises à des facteurs de risques, dont ceux décrits au chapitre 2 du Rapport Financier Annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 disponible sur le site [www.europlasma.com](http://www.europlasma.com) dans la rubrique « information règlementée » ainsi que dans ses rapports de gestion annuels et ses communiqués de presse (documents disponibles sur le site [www.europlasma.com](http://www.europlasma.com)). Le marché Euronext Growth est un système multilatéral de négociation tel que défini à l'article 4, paragraphe 1, point 22), de la directive 2014/65/UE du 15 mai 2014 et enregistré comme un marché de croissance des PME. Les sociétés dont les actions sont admises à la négociation sur Euronext Growth ne sont pas soumises aux mêmes règles que les sociétés dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé. Elles sont au contraire soumises à un corps de règles moins étendu et adapté aux petites entreprises de croissance. Le risque lié à un investissement sur le marché Euronext Growth peut en conséquence être plus élevé que sur un marché réglementé. Les informations et déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'Europlasma ou que Europlasma ne considère pas comme significatifs à cette date. Les performances futures d'Europlasma peuvent en conséquence différer sensiblement des informations et déclarations prospectives communiquées et Europlasma ne prend aucun engagement de compléter, mettre à jour ou modifier ces informations et déclarations prospectives en raison d'une information nouvelle, d'un événement futur ou pour toute autre raison. Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas une offre ou une sollicitation pour la vente ou l'achat de titres émis par la Société.*

*La société EUROPLASMA a mis en place un financement sous forme de bons d'émissions d'obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes de la Société avec bons de souscriptions d'actions attachés le cas échéant avec la société Environmental Performance Financing, société du groupe Alpha Blue Ocean, qui, après avoir reçu les actions issues de la conversion ou de l'exercice de ces instruments, n'a pas vocation à rester actionnaire de la Société. Les actions, résultant de la conversion ou de l'exercice des titres susvisés, seront, en général, cédées sur le marché à très brefs délais, ce qui peut créer une forte pression baissière sur le cours de l'action. Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la Société, ainsi qu'une forte dilution en raison du grand nombre de titres émis au profit de la société Environmental Performance Financing. Les investisseurs sont invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir dans les titres de la Société admise à la négociation qui réalise de telles opérations de financement dilutives, particulièrement lorsqu'elles sont réalisées de façon successive. La Société rappelle que la présente opération de financement dilutif n'est pas la première qu'elle a mise en place. Les investisseurs sont notamment invités à prendre connaissance des risques afférents à ces opérations, mentionnés dans le communiqué ci-dessous ainsi qu'au chapitre 2 du Rapport Financier Annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 disponible sur le site [www.europlasma.com](http://www.europlasma.com) dans la rubrique « information règlementée » ainsi que dans ses rapports de gestion annuels et ses communiqués de presse (documents disponibles sur le site [www.europlasma.com](http://www.europlasma.com)).*